

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MERCREDI 26 OCTOBRE 2022**

19 h 00 - Ouverture de la séance du C.M.

Sont présents : Messieurs SCHÜLER Jean - GIRARD Daniel – LEBERT Guy - SAMUEL Jérôme - ROBERT Gilles - REYNAUD Pierre-Yves

Absents excusés : BOGDANOVIC Sophie - SAMUEL Françoise - REYNAUD Pierre arrive à 19 h 55

MULLER Muriel donne pouvoir à GIRARD Daniel

SANDROLINI Yseult donne pouvoir à SCHÜLER Jean

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

REYNAUD Pierre-Yves est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 29 août 2022 est adopté.

SUBVENTION FOYER DE TRESCLEOUX

Après étude du dossier par la commission aide et veille sociale, le conseil municipal, par 1 Abstention et 7 Pour, décide d'allouer la somme de 200 € de subvention au Foyer de Trescléoux.

ECLAIRAGE PUBLIC

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'éteindre la totalité de l'éclairage public de la commune de 22h à 7h à partir du 1^{er} novembre jusqu'au 31 mars.

DEMANDES DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU ET AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

- Des travaux sur la conduite d'eau potable « La Condamine » pour réduire les fuites : remplacer l'ancienne canalisation en fonte sur 700 mètres linéaires
- Installer un stérilisateur UV et un turbidimètre compatible avec la télégestion sur le réseau d'eau potable

Accepté à l'unanimité.

ACQUISITION DU FONCIER POUR LES TRAVAUX DE LA SOURCE DE CHAUVET

Le conseil municipal demande l'intervention de IT05 pour nous aider à acheter les parcelles de terrain dans le périmètre immédiat de la source de Chauvet. Accepté à l'unanimité.

COMMISSION DE LA CAISSE DES ECOLES

Président : Jean SCHÜLER

Membres : Sophie BOGDANOVIC, Daniel GIRARD, Gilles ROBERT, Yseult SANDROLINI

TAXE D'AMENAGEMENT

Une nouvelle loi impose le reversement de la taxe d'aménagement à la COM COM. Le conseil municipal décide de conserver le bénéfice de la taxe d'aménagement sous réserve des concordances avec la décision du conseil communautaire de la COM COM.

ORDURES MENAGERES

Le conseil municipal demande le reversement de la taxe des ordures ménagères par les locataires des appartements communaux. Accepté à l'unanimité.

SORTIE SCOLAIRE - ECOLE PRIMAIRE DE TRECLEOUX

Une sortie « classe de découverte » est prévue à Paris du 27 au 29 mars 2023. Une subvention de 120 €/enfant est demandée à chaque commune pour aider à financer ce projet. Accepté à l'unanimité.

INDEMNITE MAIRE

Au 1^{er} janvier 2023, l'indemnité du maire devra être revue à la baisse pour éviter d'ajouter un poste de dépenses aux collectivités (cotisations SS). Mr le Maire accepte de baisser son indemnité, le nouveau taux sera de 19,83%. Accepté à l'unanimité.

DETTES EN NON VALEUR

Le maire présente des sommes en non-valeur. Ces sommes devront être inscrites en créances éteintes sur 3 exercices. Accepté à l'unanimité.

ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES

Il est proposé d'intégrer le contrat groupe du Centre de Gestion 05 qui assure les collectivités pour les arrêts de travail des agents avec une franchise de 15 jours. Accepté à l'unanimité.

TRAVERSEE DU VILLAGE

Suite à la réunion publique du 20 octobre, il est décidé dans l'immédiat de mettre l'agglomération à 30km/h et d'installer 2 chicanes (entrée et sortie du village) en coordination avec les services du Département.

QUESTIONS DIVERSES

- Diagnostic énergétique : les locations communales ont été contrôlés et le constat est le suivant : 3 logements en G, 4 logements en F et 1 logement en E.
- Guirlandes de Noël : installées uniquement sur la barrière de l'école
- Restaurant CASOU : le fonds de commerce est en vente
- Arbre de Noël : le 16 décembre à la Maison Pour Tous à Garde Colombe avec les écoles du RPI
- 11 novembre : 11h - expo à la bibliothèque puis 11 h 30 - cérémonie au monument aux morts et verre de l'amitié à la bibliothèque
- Comité de défense de la plateforme du compost : réunion d'information le 7 novembre à 18h à la salle des fêtes de TRESCLEOUX (information sur l'avenir des travaux)

La séance est levée à 21 h 00.